

LES BRÈVES DE LA FSU TERRITORIALE DE LA GIRONDE

E

dito

Cher(e)s collègues,

En avril 2018, une poignée de militants, issus de différentes organisations syndicales, pour certaines dites plus « radicales » et pour d'autres plus « réformistes », créait la FSU

Territoriale 33.

L'objectif de cette dynamique était de privilégier **« le respect et l'humain avant tout »** et surtout **replacer nos collègues au cœur de notre projet collectif**.

Quelques mois après, lors des élections professionnelles, **nos collègues issus de la catégorie C et B nous plaçaient en tête en CAP** afin de les représenter (troisième sur six syndicats en CAP A).

En suivant, **la FSU Territoriale accueillait les animateurs de la grande coordination des assistants familiaux et la trésorière du COS**, élus initialement sous une autre étiquette syndicale.

Rejoint par de nombreux collègues jusqu'à présent non syndiqués, **nous n'avons eu de cesse de prendre appui sur l'expression du terrain, en démultipliant les temps de rencontres** que ce soient sous forme d'heures mensuelles d'information pour le personnel auprès d'une centaine de collègues, auprès de l'ensemble des centres d'exploitations de la Direction des Infrastructures ou des nombreuses rencontres auprès des équipes territorialisées de la DGAS.

En parallèle, **la trésorière du COS participait de manière active aux rencontres territorialisées** de cette association, la coordination des assistants familiaux démultipliait ses réunions en visio **afin de permettre au plus grand nombre d'y participer et notre équipe consacrait beaucoup de temps à l'accompagnement et à la défense de nombreuses situations individuelles d'agents** afin de les protéger d'une organisation qui s'avère sur certains secteurs d'activités de plus en plus « maltraitante »!

L'équipe de la FSU Territoriale, après avoir pu **porter le projet de mise en place du télétravail**, suite à cette période de pandémie (lire notre lettre ouverte

adressée au Président du CD 33 lors du premier confinement), a organisé **une grande concertation auprès de l'ensemble des collègues afin de limiter les effets négatifs de la « loi Dussopt »** (Augmentation du temps de travail au 1^{er} janvier 2023). Nous avons diffusé un questionnaire faisant l'objet de plus de 500 réponses, de nombreuses heures d'information dans les collèges et auprès des agents des centres d'exploitations et deux grandes réunions d'information auprès des personnels administratifs... Sans oublier bien sûr, **les comptes rendus réguliers mis en ligne** sur notre site sur MASCARET.

Le pari d'occuper un espace entre ceux qui « s'opposent pour s'opposer » et ceux qui « disent un peu trop facilement oui à tout » a été non seulement relevé et vient nous conforter dans cette dynamique reposant sur notre attachement au dialogue et à notre opposition à l'arbitraire !

Reste maintenant à finaliser ce prochain rendez-vous qu'est **l'organisation des élections professionnelles (8 décembre 2022)**. **Nous appelons toutes celles et ceux se retrouvant dans un syndicalisme ouvert sur les collègues**, éloigné de toute forme de « dogmatisme » et/ou de « postures » car plus que jamais attaché **au respect du dialogue social**, à nous rejoindre en participant à cette belle aventure humaine qu'est la FSU Territoriale.

Je vous dis à très bientôt

**Votre Secrétaire,
Yannick SEGURA**

Contenu de ce numéro :

Pendant ce temps, dans le pays...

Collèges

Une histoire de vie

Le COS

Citoyenneté

CAP 2022

Pendant ce temps,
dans le pays... !

Moins d'un électeur sur deux s'est déplacé pour désigner ses représentants à l'Assemblée nationale.

Une montée significative de l'extrême droite et un désaveu pour la majorité présidentielle viennent conforter ce sentiment que **le fossé entre l'électorat et plus particulièrement les classes populaires et leurs représentants se creusent !**

La gauche rassemblée semble tirer son épingle du jeu. Elle devra néanmoins poursuivre **ce travail de rénovation et de clarification** qu'elle vient d'amorcer si elle souhaite un jour devenir majoritaire y compris sur des territoires historiques laissés depuis à l'abandon (Nord de la France et en Gironde, Médoc et Blayais...).

La Gironde n'échappe pas à cette règle, **seules trois circonscriptions sur douze peuvent se réclamer de la majorité départementale !**

Pour la FSU Territoriale nous sommes convaincus que ce travail de rénovation passe par **une activité de clarification**. Elle doit conduire

les représentants de l'institution départementale, au-delà des avancées significatives dans le cadre de la revalorisation du nouveau régime indemnitaire, **à sortir de cette logique de « standard and poors » et veiller à une meilleure péréquation entre les territoires riches et les plus fragilisés!**

Si la FSU Territoriale constate **la fin d'une certaine forme d'hégémonie de la part de certains partis politiques, elle sait maintenant que l'exécutif départemental devra sortir de son « isolement »**. Il devra se rapprocher des partenaires sociaux pour s'attaquer réellement, sur le terrain, **aux dysfonctionnements de la collectivité** (souffrance dans certains services, arbitraires, discriminations, non-respect des critères objectivés en CAP, etc...)

Le dialogue social ne se résume pas au nombre de réunions de l'agenda social mais bien à la prise en compte réelle de ces différentes difficultés

Il n'y a plus qu'à...

Carnet de naissance

L'équipe de la FSU Territoriale de la Gironde a le plaisir de vous annoncer la création **d'une section syndicale à la ville de Mérignac**, rattachée à notre syndicat départemental.

Les cofondateurs de cette nouvelle section issue de la FSU Territoriale **militaient jusqu'à présent dans une autre organisation** syndicale jugée trop « sectaire » et « repliée sur elle-même » !

Des collègues ont fait le choix de

rejoindre les nombreux adhérents, issus de leur ancien syndicat qui, par ailleurs, ont **conservé leurs différents mandats** dans les instances représentatives du personnel de la ville Mérignac.

La création de cette section s'inscrit dans cette dynamique d'ouverture sur les collègues que nous défendons afin de privilégier **le respect et l'humain avant toute autre considération !**

Une histoire de vie

De 1990 à 1992, j'étais **fonctionnaire** en contrat solidarité au sein d'une crèche. J'ai pu être **formée** par les puéricultrices en place. De 1992 à 1994, j'ai été **remplaçante en maternelle** et en **centre de loisirs**.

En 1994, j'ai pu être **embauchée à temps partiel** en crèche pour effectuer des **remplacements**. En 1996, je suis passée à temps complet comme **référente de section**. **J'accueillais** les enfants et les **suivais** jusqu'à leur entrée en petite section maternelle. Je **préparais** leurs repas, les biberons. Je **veillais** à leur hygiène. Je les **aidais** à gagner en autonomie. Je pouvais également **participer aux réunions** pour faire part de mes observations. J'ai participé à **l'élaboration du projet de la structure**. Je **mettais en place** des activités de groupe. J'ai **organisé le lieu d'accueil** et m'assurais **des commandes** de matériel. J'ai également veillé aux respects **des différents protocoles** mis en place au sein de la structure (Projet d'Accueil Individualisé de l'enfant, hygiène des locaux, sécurité, encadrement des stagiaires...).

En 2012, j'ai demandé une disponibilité qui m'a été accordée.

J'ai fait quelques mois en intérim dans une usine d'embouteillage.

Mais en octobre 2012, j'ai **suivi la formation de**



Nathalie Manioski

60h pour devenir assistante familiale revenant ainsi à mon intérêt premier qui est de m'occuper d'enfants.

Le Département m'a embauchée dans la foulée, cette même année.

Ainsi, j'ai pu **accueillir le premier enfant**.

Un second, arrivant de la pouponnière, a suivi. Il a été remplacé par **un troisième** jusqu'en 2019. **Un quatrième** a pris place en 2020 jusqu'en février 2021. En avril 2021, j'accueillais en urgence **un cinquième** enfant, parti quelques mois après.

De 2013 à 2015, j'ai effectué **la formation de 240h pour l'obtention du DEAF**.

Mes **loisirs** sont simples : cuisine, promenade, musique. Le **noyau familial** reste ma préoccupation première.

Mon **engagement syndical** répond à un besoin de **soutien et d'appui** dans mes démarches. De plus, j'y ai retrouvé le sentiment **d'appartenance à une famille** puisque j'y connaissais déjà deux personnes. Le syndicat **m'accompagne et sert de témoin** dans mes démarches. Il **m'informe et m'aide** dans la rédaction de mes courriers à l'adresse de l'institution. Il est un **relais d'information et de cohésion pour notre profession**.

Dernières info COS

Les rencontres territorialisées reprendront à la rentrée. Vous avez été nombreux à **vous saisir de ces temps d'échange** informatif.

Nos **collègues administratifs nous accompagnent** désormais, **avec plaisir**, pour vous délivrer vos commandes. J'attire votre attention sur les **voyages**. Il reste encore des places à saisir sur ces voyages qui ont été **largement soldés**.

Je vous rappelle également que les **prochaines élections COS** auront lieu le **8 décembre 2022**. **Votez et faites voter**. Comme j'ai pu vous l'expliquer,

le COS est votre association. Lui démontrer votre **intérêt par votre vote**, encouragera notre Département à maintenir **l'octroi d'une dotation de fonctionnement**, à hauteur de 0,96% de la masse salariale.

Enfin, la **FSU communique** très régulièrement sur ce qu'elle **attend du COS** et sur **ses ambitions** pour cette association. Vous trouverez toutes **nos communications** sur le site de la FSU.

N'hésitez pas à me consulter pour tout renseignement.

A très vite

La trésorière Corinne LAMI

Le SEGUR en questions

La **FSU Territoriale** tant sur le plan national que local **refuse de tomber** dans le « piège » du **corporatisme** en privilégiant une catégorie de collègues des services médico-sociaux au détriment des autres. C'est dans cet esprit que **nous avons revendiqué**, dans le cadre du **préavis de grève du 27 juin**, le versement de la **prime SEGUR à l'ensemble des travailleurs médico-sociaux** et une **compensation** en matière de régime indemnitaire pour les personnels administratifs et techniques de la DGAS !

Sur le **plan national** la FSU Territoriale demande **l'intégration des profession-**

nels administratifs qui malheureusement ne rentre pas dans le SEGUR. Sur le **plan local**, la FSU Territoriale a obtenu **une clause de revoyure pour le nouveau régime indemnitaire** et une **réflexion** sur le manque d'attractivité de la DGAS sur certains territoires. De la même manière, **nous revendiquons le recrutement** de cadres sociaux pour garantir le bon fonctionnement des Maisons Départementales de la Solidarité notamment en **matière de soutien technique** et le **renforcement de la territorialisation** pour rapprocher les services centraux du terrain !

Quand la FSU rencontre le Président du CD33

Le 31 mai, une **délégation de la FSU Territoriale 33** était reçue par Jean Luc GLEYZE, accompagné de son Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances, et son administration.

Forte de son implantation territoriale et dans les services du « central », la délégation de la FSU Territoriale était composée autour de son Secrétaire, de sa Trésorière, par ailleurs élu en Comité Technique, de deux représentants des Assistants Familiaux, des Centres d'Exploitation de la DI, des Collèges et de la DGAS.

Le Président nous ayant accordé un peu plus de deux heures d'entretien, la FSU Territoriale a fait le choix de prioriser certaines thématiques qu'elle considère urgentes et/ou qui ont des conséquences sur l'équilibre, les conditions d'exercices des missions et la santé des agents !

DRH :

La **FSU Territoriale** a rappelé au Président, qu'elle est très repérée par les agents dans le cadre de **ce travail de lien** qu'elle opère par **l'organisation régulière de réunions information** du personnel auprès des territoires et du central, depuis 2018.

Riches de ces différentes rencontres et **des nombreuses sollicitations d'agents**, nous avons « **tenté de sensibiliser le Président** » sur le manque de réactivité de l'administration source de certaines difficultés s'installant dans le temps et donc ayant **des répercussions sur le bien-être et la santé des agents !**

La FSU a demandé à Jean Luc Gleyze de **veiller à la désignation d'une personne dédiée, au sein de la DRH, compétente, disponible permettant une prise en charge rapide des situations des agents mis à mal** dans le cadre professionnel, évitant de les maintenir sur leur poste initial.

Réponse du Président :

Le Président réitère sa pleine confiance à la DRH !

Il rappelle que le Vice-Président en charge des Ressources Humaines a **délégation politique** en matière DRH avec son Président de commission.

Il considère que c'est l'interlocuteur à **saisir s'il y a besoin de travailler avec d'autres Vice-présidents**. Les élus qui ont d'autres délégations, ne sont pas toujours au fait du

statut compte tenu de la complexité des ressources humaines dans la collectivité et les règles qui la régissent.

Inspection Générale des Services :

La FSU Territoriale a rappelé la nécessité de mettre en place un service d'Inspection Générale des Services (IGS), rattaché fonctionnellement au Président du Département. Cette fonction permettrait un diagnostic (manque d'effectifs, mauvaise organisation, difficultés d'encadrement...) quand des difficultés sont repérées, évitant qu'elles ne s'installent dans le temps.

Cet outil serait **le moyen de réguler le dialogue social** sur le volet « souffrance au travail », à l'image de ce qui existe dans d'autres collectivités et qui fonctionne.

Réponse du Vice-Président, le Président lui laissant la parole :

Le département est favorable sur le principe de **contrôle de l'inspection des risques** garantissant la **maitrise des risques** et éviter tout système de fraude. La direction du contrôle et de la transformation va dans ce sens.

1607 heures

La FSU territoriale souhaite que le **forfait puisse s'appliquer à l'ensemble des agents, sur une base de volontariat**, pour une question d'équité (entre encadrants et agents), d'autant que ce dernier est **en vigueur pour le télétravail**. Les agents ont su démontrer leur engagement et **leur autonomie** dans le travail !

La FSU Territoriale est revenue sur le **manque de reconnaissance de la pénibilité du travail** sur certains métiers en s'en tenant à l'octroi de deux jours pour les agents d'entretien de la DP et des collèges, des centres d'exploitation et les services en tension !

Réponse du Président :

Le dialogue social a organisé beaucoup de rencontres sur la gestion du temps de travail et l'obligation des 1607 heures en garantissant le service public, son fonctionnement et l'organisation du travail. Les élus assument le maintien du badge qui crée un cadre contraignant.

Pas de réponses sur la reconnaissance de la pénibilité !

Concernant la future territorialisation des services centraux de la DGAS et les interrogations de nos collègues :

Réponse du Président :

Une réorganisation de fond est en train d'être opérée. **La territorialisation** est une commande passée au niveau de la Direction Générale des Services pour rapprocher le plus possible les services départementaux des territoires.

Concernant les problèmes de recrutement de travailleurs sociaux sur certains territoires et la perte de soutien technique via le recours à des attachés territoriaux pour gérer certaines équipes médico-sociaux :

Les élus sont conscients des **difficultés de recrutement** d'une manière générale qui n'impactent pas que le Département. La logique du **RIFSEEP** pour rendre les postes attractifs commence à porter ses fruits. Un **groupe d'élus** accompagnés d'universitaires est constitué pour apporter un **éclairage sur la pandémie** qui a été révélatrice de problèmes qui couvaient depuis longtemps.

Le choix du **recrutement des cadres** hors du champ technique des personnels, est délibéré pour permettre une distance nécessaire.

Les élus rappellent que **la collectivité a**

fourni un effort sans précédent en termes de rémunération à l'occasion du budget primitif 2022. Il faut s'attendre à un effort complémentaire moindre pour le budget supplémentaire. Cette **revalorisation** de salaire rend **le département attractif** et permet un recrutement massif dans le cadre des missions obligatoires.

Règlement intérieur des Collèges et reconnaissance de l'engagement professionnel des agents :

La FSU Territoriale rappelle la nécessité d'élaborer **un règlement intérieur cosigné entre l'éducation nationale et le département pour garantir un cadre de travail pour les agents d'établissements** et harmoniser les pratiques professionnelles tout en reconnaissant l'expertise professionnelle des cuisiniers, ouvriers de maintenance et les agents qui participent au projet pédagogique.

De nombreux collègues se sentent isolés et non agents à part entière du département.

Réponse du Président :

Mr GLEYZE **se déplace** régulièrement dans **les collèges** et ne fait aucune différence entre les corps de métier. Les agents du département bénéficient depuis peu de tenues professionnelles avec le logo du département, facteur d'identification.

Lors de l'assemblée des Départements de France, il a été demandé que **les gestionnaires** soient placés **sous la responsabilité** directe des départements y compris par transfert dans la fonction publique territoriale. Cette dernière se heurte à la représentation syndicale des gestionnaires qui **ne le veulent pas**. La loi 3DS pré-

voit que les gestionnaires soient placés sous l'autorité fonctionnelle des Présidents des départements.

Le président souhaite que les agents puissent **se retrouver collectivement une journée** par an pour se sentir « partie prenante » du département, afin de rompre leur isolement et s'exprimer sur le même mode que les assistants familiaux.

Il recherchera l'**information** auprès de département ayant mis en place **un règlement intérieur** pour essayer d'en faire **une déclinaison girondine**.

Quant aux **mutations** au fil de l'eau, les élus y sont favorables pour réguler et essayer d'adapter au mieux les postes, afin que le service rendu aux usagers se fasse plus rapidement.

Suite aux difficultés que rencontrent nos collègues assistants familiaux et le départ à venir de nombreux professionnels via la pyramide des âges :

Réponse du Président :

Le Président souhaite une **meilleure reconnaissance et intégration** des assistants familiaux dans la collectivité.

Depuis peu, ils bénéficient, comme les agents du département, de la médaille du travail.

La réalisation d'une vidéo faite par un assistant familial présenterait positivement la profession et permettrait de mettre en avant le métier.

Une délibération va être mise au vote début juin pour **une revalorisation des salaires et indemnités**.

Une instance de réflexion sur la ques-

tion des **astreintes** du soir, du week-end, et une instance de **régulation des accueils familiaux**, ont été créées pour fluidifier le fonctionnement.

Questions évoquées pour les Centres d'exploitations de la DI(modalités d'utilisation des véhicules pour les astreintes, organisation du covoiturage, matériels obsolètes ou inadaptés...) :

Ces différents points seront repris avec la Direction et le Vice-Président en charge des Infrastructures.

En conclusion :

Certains d'entre vous pourront légitimement **s'interroger sur le manque de précisions des réponses du Président à nos différentes questions !**

Pour la FSU Territoriale, nous préférons maintenir ce dialogue avec le Responsable de l'Exécutif Départemental afin de l'amener **à sortir de ce que certains pourraient considérer comme une forme « d'inertie» !**

Les échanges avec Jean Luc Gleyze sont restés cependant très courtois et respectueux de nos différences.

Pour autant, nous savons que **d'autres voix s'élèvent et qu'un autre chemin est possible avec l'émergence du multipartisme y compris au sein de la majorité départementale**

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la FSU

fsusnuter33@gironde.fr - 05 56 99 35 17

Je souhaite adhérer à la FSU Territoriale

NomPrénom.....

Direction.....Service.....

Adresse Mail.....

Téléphone